

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2011

Nombre de Conseillers : 29
Date de la convocation : 27 janvier 2011

Présents : Mmes : Danielle COSTE, Martine BONNAUD, Dominique BABE, Danièle POTIRON, Marie-Claire DARIER, Christiane BUISSONNET, Christiane PUTHOD, Simone DEVERS, Alexandra BUTIN, Fabienne PANSIER, Marie-Christine DEBOST.

MM. : Jean-Claude TALBOT, Claude COLIN, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Alain VIOLLET, André WELSCH, Roger VINCENT, Paul COSTE, Alain LEGRAS, Florent RIVOIRE, André CARTERON, Robert DORNE, Daniel BONNET, Hervé GUILLEN.

Excusés pouvoir : Mmes Claudie POMMIER (pouvoir à Dominique BABE), Jacqueline GIRARD (pouvoir à Danièle POTIRON).

M. Yves MONTANGERAND (pouvoir à Florent RIVOIRE).

Absent : Mme Véronique GAUDE.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire DARIER.

Le Conseil Municipal réuni en séance publique à 20 heures 30, à la Salle des Fêtes le 3 février 2011 :

ACCUEILLE : Mesdames :

- Fabienne PANSIER, née le 27 mai 1965 à Lyon 4^{ème}, demeurant 13 impasse des Ecureuils 69960 CORBAS, Professeur, comme conseillère municipale, en vertu des dispositions de l'article L 270 du Code Electoral ;
- Marie-Christine DEBOST, née le 6 août 1961 à Villeurbanne, demeurant 5 impasse Louis Pasteur 69960 CORBAS, Secrétaire, comme conseillère municipale, en vertu des dispositions de l'article L 270 du Code Electoral ;
- Véronique GAUDE, née le 7 juin 1967 à Chamalières (63), demeurant 5 rue Eugène Delacroix 69960 CORBAS, Secrétaire administrative, comme conseillère municipale, en vertu des dispositions de l'article L 270 du Code Electoral.

ADOPTE : Les procès verbaux des séances du 23 septembre, du 21 octobre et du 16 décembre 2010.

PREND NOTE : Du compte rendu de délégation effectué par Monsieur le Maire.

APPROUVE : La clôture du Plan Pluriannuel d'Investissement 2006-2010 relatif à la construction du Multi-Accueil, à l'aménagement de l'Espace Image et Son et à l'extension des logements de la Gendarmerie

APPROUVE : La prolongation à l'exercice 2011 du Plan Pluriannuel d'Investissement 2008-2010 relatif au projet d'extension du groupe scolaire Jean Jaurès et à la construction d'un gymnase sur la même parcelle et le renomme sous la dénomination suivante : Plan Pluriannuel d'Investissement 2008-2011 ; **APPROUVE** le Plan Pluriannuel d'Investissement 2008-2011 au titre de l'année 2011 ; **DIT** que ce Plan Pluriannuel d'Investissement est révisable annuellement.

APPROUVE : La révision de l'Autorisation de Programme (AP) des travaux du parc de loisirs et porte le montant global de l'AP à 4 002 351,23 € ; **APPROUVE** les révisions des Crédits de Paiement (CP) comme suit pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget :

- CP 2009 : 82 563,44 €
- CP 2010 : 554 908,21 €
- CP 2011 : 2 650 429,58 €
- CP 2012 : 714 450,00 €

DIT que les CP 2012 seront ouverts dès le 01/01/2012 et que les CP non mandatés sur l'année 2011 pourront être réinscrits sur un autre exercice après une révision préalable des crédits de paiement ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris les fonds européens, pour la mise en œuvre de ce programme, auprès des partenaires et des différentes collectivités concernées (Etat, Région Rhône Alpes, Département du Rhône, EPCI, Ademe, etc...). A cet effet, il pourra accomplir toutes les démarches utiles et signer tout document ou tout acte nécessaire.

AFFECTE : **2 732 578,43 €** d'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement par inscription à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2011.

APPROUVE : Le budget 2011 arrêté et équilibré en dépenses, et en recettes **à 20 973 460,74 euros.**

APPROUVE : Les subventions énumérées ; **DIT** que ces subventions pourront être versées en une ou plusieurs fois ; **DIT** que la dépense sera imputée au Budget 2011 aux comptes 657362, 65737 et 6574 du chapitre 65.

Mme Fabienne PANSIER et M. Alain VIOLLET quittent la salle pour ne pas prendre part au vote en raison de leur qualité de membre d'association.

AUTORISE : Monsieur le Maire à conclure une convention avec l'association Mémoires Corbasiennes pour la réalisation d'un livre consacré à l'histoire de Corbas ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir et signer tous les actes utiles au bon déroulement de cette opération ; **DIT** que le montant de la subvention sera fixé ultérieurement par le conseil municipal dans le

cadre de l'exercice 2011 par une délibération dans la limite de la différence entre le prix de revient des 2 000 exemplaires et le montant des recettes collectées ; **DIT** que la dépense sera inscrite sur le compte 65 025 6574 des exercices 2011 ou suivants.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un créneau d'une heure à la piscine du Clairon à Saint-Priest dans le cadre de l'activité natation 2010/2011 ; **AUTORISE** le remboursement, à titre exceptionnel pour la saison 2010/2011 ; **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits du budget de la ville exercice 2011 au chapitre 011 compte 6042 fonction 40 et au chapitre 67 compte 673 fonction 40.

ADHERE : A la prestation de contrôle et de suivi des dossiers de retraites gérés par le Centre de Gestion du Rhône, pour une durée de 3 ans et selon les modalités financières suivantes :

- Validation de service de non titulaire : 120 €
- Rétablissement des droits au régime général : 75 €
- Liquidation d'une pension vieillesse : 120 €
- Liquidation d'une pension d'invalidité : 120 €
- Liquidation d'une pension de réversion : 75 €
- Pré-liquidation : 120 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ; **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits du budget de la ville exercices 2011 et suivants au chapitre 011 compte 6042 fonction 020.

CREE : Un poste d'Animateur Territorial (échelle indiciaire brute 306-544) pour la Direction de l'Education et de la Jeunesse; **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits du budget de la ville exercices 2011 et suivants au chapitre 012 compte 64111 fonction 20.

CREE : Un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet – échelle indiciaire brute 297– 388 au pool d'entretien; **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits du budget de la ville exercices 2011 et suivants au chapitre 012 compte 64111 fonction 020.

FIXE : Le régime d'indemnisation des consultations électorales tel que visé ci-dessous :

- La récupération des heures de dimanche dans la même proportion que le taux de majoration fixé pour la rémunération,
ou
- Une rémunération en indemnité horaire pour travaux supplémentaires à hauteur de 200 € par dimanche,
ou
- Une Indemnité forfaitaire pour élection à hauteur de 200 € par dimanche.

ETEND ce régime d'indemnisation aux agents non titulaires éligibles aux indemnités horaires et/ou forfaitaires pour travaux supplémentaires; **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits du budget de la ville exercices 2011 et suivants au chapitre 012 comptes 64118 et 64138.

PROPOSE : De modifier le tableau des effectifs comme suit :

Service / Emploi	Suppression	Indice de rémunération Echelle indiciaire brute	Création	Indice de rémunération Echelle indiciaire brute	Date d'effet	Imputation budgétaire
Police Municipale / Chef de service de Police Municipale	Chef de service de Police de classe normale	306 - 544	Chef de service de Police de classe supérieure	367-579	1er avril 2011	012 112 64111
Police Municipale/ Gardien de Police Municipale	Gardien de Police Municipale	298 - 413	Brigadier de Police Municipale	299 - 446	1er avril 2011	012 112 64111
Espaces Verts et naturels / Agent technique	Adjoint technique 2ème classe	297 - 388	Adjoint technique 1ère classe	298 - 413	1er avril	012 823 64111
Espaces Verts et naturels / Agent technique	Adjoint technique 1ère classe	298 - 413	Adjoint technique principal de 2ème classe	299 - 446	1er avril	012 823 64111
Centre culturel municipal– Ecole municipale de musique Assistante de direction	Rédacteur	306 – 544	Rédacteur principal	399 - 579	1er avril	012 33 64111
Direction de l'éducation et de la jeunesse/ Emploi mission jeunes adultes	Adjoint d'animation 1ère classe	298 - 413	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	299 - 446	1er avril	012 422 64111
Direction de l'éducation et de la jeunesse/ Assistante de direction	Adjoint administratif 1ère classe	298 - 413	Adjoint administratif principal de 2ème	299 - 446	1er avril	012 422 64111
Direction des sports/ Agent d'exploitation des équipements municipaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	299 - 446	Adjoint technique principal de 1ère classe	347 - 499	1er avril	012 40 64111
Espaces Verts et naturels / Agent technique	Adjoint technique 2ème classe	297 - 388	Adjoint technique 1ère classe (échelle indiciaire brute)	298 - 413	1er septembre	012 823 64111
Centre technique / Agent polyvalent du patrimoine	Adjoint technique 1ère classe	298 - 413	Adjoint technique principal de 2ème classe	299 - 446	1er septembre	012 020 64111
Centre technique / Agent administratif	Adjoint administratif 1ère classe	298 - 413	Adjoint administratif principal de 2ème classe	299 - 446	1er septembre	012 422 64111

CREE : Les emplois saisonniers suivants : à compter du 1^{er} avril 2011 jusqu'au 31 août 2011, pour les besoins du service Espaces Verts, 2 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe, indice brut 297 – indice majoré 292, **CREE** à compter du 1^{er} mai 2011 jusqu'au 31 août 2011, pour les besoins du service Espaces Verts, 2 emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe, indice brut 297 – indice majoré 292 ; **CREE** à compter du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 31 août 2011, pour les besoins du service Patrimoine, 1 emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, indice brut 297 – indice majoré 292 ; **CREE** à compter du 1^{er} août 2011 jusqu'au 31 août 2011, pour les besoins du service Espaces extérieurs, 1 emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, indice brut 297 – indice majoré 292 ; **DIT** que ces emplois seront pourvus dans les conditions prévues à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 ; **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits du budget de la ville exercices 2011 et suivants au chapitre 012 compte 64131 fonctions 020 et 823.

APPROUVE : Le nouveau périmètre des missions du poste de Direction du centre culturel ; **FIXE** en cas de recours à un agent non titulaire (comme cela est actuellement le cas), la rémunération du Directeur du centre culturel le Polaris sur la base de la grille indiciaire du grade d'attaché principal (échelle indiciaire brute : 504-966) ; **INDIQUE** que Monsieur le Maire signera, en vertu de ses compétences propres, un avenant au contrat de travail établi le 1^{er} septembre 2006 ; **DIT** que la dépense sera imputée sur les crédits du budget de la ville exercices 2011 et suivants au chapitre 012 compte 64131 fonction 33.

DECIDE : D'accorder à la SEMCODA la garantie d'emprunt pour le remboursement de quatre emprunts avec pré-financement d'un montant total de 4 607 866 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer la construction de 38 logements PLUS et 13 logements PLAI rue des Marronniers.

DECIDE : D'accorder à la SEMCODA la garantie d'emprunt pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 1 135 800 € que cet organisme se propose de contracter auprès de Dexia Crédit Local. Ces prêts sont destinés à financer la construction 10 logements PLS rue des Marronniers.

Corbas, le 4 février 2011

Le Maire,

Jean-Claude TALBOT